

Dates Te mahana.	Noms des parties. Te toa o na fatu maro.	Noms et lieu des terres en litige Te toa e te vai raa o te mau fenua e maro hia.
8 no tiema 1896, i te hora 21 te ahiahi.	Viriamu a Fuller, e tia i Punaauia, e o 4 <sup>e</sup> Tuau a Tetiarahi t., e tia i Pirae; 2 <sup>e</sup> Omira a Irea t., e tia i Papeete. 3 <sup>e</sup> Moiri a Teoru te tia i Papeete.	Bahaione e Tearofoai, e vai Punaauia.
9 no tiema 1896, i te hora 21 te ahiahi.	Puta a Bura, e tia i Kaurua.	105 fenua, e vai i Kaurua.
10 no tiema 1896, i te hora 21 te ahiahi.	Tanoa a Tapotofarera t., e tia i Teaharoa, e o Tamsiti Arii Terihihinotua Pomare e tia i Papeete.	Te nase, e vai i Teavaro-Teaharoa.

Liste des décisions des Conseils de districts qui seront soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne le 10 juin 1896, à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 3 § 6 de la loi du 28 mars 1866.

Nanai raa o te mau faataa raa a te mau Apoo raa mataeinaa te tuu hia i mua i te aro o te Haava raa rahi tahiti ia baamana hia, i te 10 no tiema 1896 i te hora 2 i te ahiahi, mai te au i te irava 3 § 6 no te ture no te 28 no mati 1866.

Nombres d'ordre.	Conseils de districts qui ont rendu les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
1.	Mo'hina	14 avril 1896	Vahinetua a Maiaie v. et sa famille contre : Tara a Tara t. et sa famille	Partage de la terre Vajonini
2.	Kaurua	29 nov. 1893	Tepure a Bura t. contre : Manava a Temahaa	Terres Yosea et Farepara
3.	Paea	7 avril 1896	Taihoropua a Upo'i contre : Raitupu a Bolore	Tahuaiti
4.	Vairao	25 juillet 1895	Aro a Faara contre : Tematua a Rostai	Biens de la succession Teoriro
5.	Punaauia	5 février 1896	Héritiers Tertipura a Numa	Partage de la terre Robotu

### NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS

Par arrêté du Gouverneur, en date du 13 mai 1896, pris en Conseil privé, sur le rapport du Chef du service judiciaire, dispense d'âge a été accordée à la demoiselle Terangi Maire Ida, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Meutai a Maere.

Suivant arrêté du Gouverneur du 20 mai courant, pris sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, et après avis du Conseil privé, le titre de Piqueur des Travaux publics donné aux agents secondaires des Ponts et Chaussées, par l'arrêté local du 11 janvier 1896, est remplacé par celui de *Commis des Travaux publics*.

Par arrêté du Gouverneur, en date du 20 mai 1896, pris en Conseil privé, sur la proposition du Chef du service judiciaire, dispenses d'âge ont été accordées au sieur Tuahine a Tauauri et à la demoiselle Tabuarau a Tchuritaua, à l'effet de contracter mariage.

Suivant décision du Gouverneur, du 15 mai courant, prise sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, un congé administratif de six mois, à solde entière d'Europe, a été accordé au sieur Lequerré, brigadier-chef de la police générale, pour en jouir dans la colonie.

A la date du 18 mai courant, ont été ratifiées par le Gouverneur, sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, les décisions suivantes de l'Administrateur principal des Marquises :

30 mars 1896:

Le sieur Teonitio Pepe est licencié de son emploi d'interprète à Taiohae, à compter du 31 mars.

10 avril:

Le sieur Veakohiu, Pierre, est nommé petit chef de Hanauana à compter du 1<sup>er</sup> avril, en remplacement du sieur Faitupo, décédé.

6 mai:

M. Vieillard-Baron prendra à compter de ce jour les fonctions d'agent spécial et de régisseur de la prison, en remplacement du brigadier Guillot.

Suivant décision du Gouverneur du 18 mai, rendue sur la proposition du Directeur de l'Intérieur et du Chef du service judiciaire, a été ratifiée la décision de l'Administrateur des Marquises, en date du 7 mai, nommant M. Vieillard-Baron commissaire-priseur à Taiohae.

Suivant décision du Gouverneur du 20 courant, rendue sur la proposition du Directeur de l'Intérieur, est rapportée la décision n° 46, du 21 janvier 1896, acceptant la démission de contrôleur de 2<sup>e</sup> classe des contributions, hors cadre, offerte par M. Charles Crochet.

### Tableau indiquant les diverses catégories de fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux et locaux ayant droit à une pension de retraite (Circulaire du 7 février 1896.)

INDICATION DES CORPS	Indication des emplois	Solde d'Europe ou de parité.	Date du premier règlement d'organisation.	Dates des actes organiques ultérieurs.	Indication du budget supportant la dépense.	OBSERVATIONS

#### 1<sup>re</sup> Catégorie. — Personnel rémunéré par le Budget Colonial.

##### 1<sup>o</sup> ORGANISÉ PAR DÉCRET.

Gouverneurs.			5 sept. 1887.	4 mai 1888. 2 février 1890. 14 mars 1893.	Colonial	
Papinaud, Clovis.....	Gouverneur de 2 <sup>e</sup> classe.	12.500 fr.				